

Délibérations du Vendredi 18 avril 2025

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 18 avril 2025, 09h00** en salle du Conseil, bâtiment 1 (PDA)

Sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 25

Étaient présents :

Collège A : Sarah CORDONNIER, Stéphane CADIOU, Salomé DEBOOS

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Idoli CASTRO, Quentin MAGOGEAT, Marie-Karine LHOMME, Salem KHCHOUM, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Béatrice PIOTROWICZ, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Maxime HERVE

Personnalités extérieures : Fleur GUY

Usagers/ères : Perrine RULLIER, Tom RIOUFOL, SAM TROUILLOUD, Robin COLLIN-STARK

Représenté.es : Jérôme DARMONT, Françoise ORAZI, Raphaël MINJARD, François-David CAMPS, Eva Marie GOEPFERT, Anne-Charlotte PASQUIER-DESVIGNES, Tao MOUNIER, Clara SCHWARTZ

Invité.es : Jim WALKER, Thomas GUILLOBEZ, Laura DUBOIS, Catherine LEROUX, Luc BAUMSTARK, Reza HADJIKHANI, Sylvie DADOMO, Jean-Yves POITRAT, Luc MERTZWEILER, Valentin FAMELARD, Claudine GAY

Invité.es permanent.es : Stéphanie PATFOORT, Marielle PIERRON, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Jonathan BEL

INFORMATIONS ET ECHANGES

01 – Actualités de l'établissement

Réformes de l'accès aux métiers de l'enseignement : Nous avons eu plusieurs rendez-vous pour la mise en place de la réforme à l'horizon 2026. Suite à de nombreux échanges avec d'autres Universités, il est difficile de mettre en place un nouveau dispositif pour la rentrée. Pour l'année 2025-2026, nous regardons pour réouvrir des enseignements d'ouverture qui avaient été suspendus en français et en mathématiques, pour permettre aux étudiants de licence 3 de préparer le concours de professeur des écoles. Un certain nombre de questions se posent encore sur le maintien des Master 1 et Master 2 MEEF. Nous allons entrer dans une période de transition complexe à gérer, car les inscrits en Master 1 MEEF vont être les plus disposés à réussir le concours, et donc il faudra maintenir les Master 2 MEEF une année supplémentaire. Cette période de transition n'est bien évidemment pas synchronisée avec le calendrier de l'accréditation. Une réunion avec les responsables de ces masters va avoir lieu pour voir ce qu'il sera possible de mettre en place pour cette rentrée 2025-2026 pour préparer au mieux les étudiants.

Actualité HCERES : Un amendement demandant sa suppression est à l'étude à l'Assemblée nationale. Cet amendement va passer en commission mixte paritaire, qui se réunira prochainement, et un texte de compromis en sortira. Nous ne

savons donc pas encore quel sera le sort de l'HCERES. La présidente de l'Université a eu une réunion avec la présidente de l'HCERES, et le VP CFVU et pilotage de l'offre de formation a eu des échanges avec le responsable de l'évaluation. Ce qui se dessine, c'est que nous irons au bout du processus d'évaluation, le dossier complet sera remis le 16 juin. L'HCERES se replie sur sa fonction d'évaluation, sans valoir accréditation. Cette dernière sera exclusivement dépendante du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous aurons donc deux phases bien distinctes, alors que l'on pouvait s'attendre à ce qu'une évaluation positive de l'HCERES vaille accréditation. L'HCERES ne formulera plus d'avis péremptoire d'évaluation précise, il y aura un rapport général sur l'évaluation. Le comité d'expert sera désigné cet été. Il y aura des auditions qui seront en distanciel, courant octobre-novembre. La plupart des documents DAE et SWOT sont déjà bien avancés au niveau rédactionnel. Ce seront des éléments précieux, car nous allons devoir très vite nous mettre en route pour préparer l'accréditation prochaine. Le travail avec la Direction de la Formation et l'ensemble de l'équipe de direction est en cours pour rédiger les notes de cadrage sur l'organisation, tous les enjeux portant sur la professionnalisation, les calendriers... Nous souhaitons pouvoir présenter ce travail au début de l'été pour que les équipes pédagogiques travaillent sur la cartographie de leur offre de formation et les évolutions qu'elles souhaitent de septembre à janvier 2026. A partir de janvier, il faudra travailler sur les maquettes pédagogiques. Il faudra que l'on fasse un échange avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sans doute à la fin de l'année universitaire 2025-2026. Cela nous permettra de modéliser notre offre à partir de septembre 2026 pour que toutes les plateformes, notamment Parcoursup et Mon Master soient prêtes pour le recrutement des promotions 2027-2028. Si cela paraît assez lointain, le calendrier est assez serré. Nous préparons au mieux le travail des composantes, équipes pédagogiques et des départements à partir de septembre. Nous réfléchissons aussi à tous modes de pilotage afin d'accompagner au mieux dans cette optique de préparation, le tout dans un contexte budgétaire particulièrement contraignant.

Question : La méthode d'évaluation de l'HCERES va-t-elle être modifiée ?

Réponse : Oui, l'HCERES va modifier ses activités, elle va redimensionner ses avis, qui seront plus globaux, et se feront plutôt à l'échelle de l'établissement. Cela ne change pas la donne à notre niveau. Le gouvernement, lors de l'examen du texte sur la simplification de la vie économique, avait proposé que les établissements s'accréditent eux-mêmes, ce qui a été rejeté par les députés. En cas de dissociation entre évaluation et accréditation, le ministère pourra se servir aussi de ces éléments d'évaluation. Il faudra donc de toute façon que l'Université finisse cette évaluation de manière consciencieuse et rigoureuse, pour montrer que nos formations sont de qualité.

02 – Bilan de l'expérimentation Contrôle Continu Intégral (CCI) pour l'année 2024-2025 et perspectives sur les modalités d'évaluation

Retour sur l'évaluation en CCI au SUAPS :

1. Proposition des activités

Seules les activités physiques, sportives et artistiques présentes sur plusieurs créneaux sont proposées dans le cadre de l'UE complémentaire libre.

2. Gestion des absences

- Deux absences par semestre sont tolérées.
- Toute absence au-delà de ce seuil doit être rattrapée sur un autre créneau dans la semaine, un autre jour que celui du cours initial.
- En cas d'absence justifiée par un certificat médical :
- Moins de 6 absences : un dossier de 4 pages est exigé.
- Plus de 6 absences : un dossier de 8 pages accompagné d'un entretien de 15 minutes est requis.

3. Suivi des étudiants

Les étudiants en situation de défaillance sont contactés par mail par l'enseignant, en général une à deux fois dans le semestre, afin de les alerter et de leur permettre de se manifester.

4. Données chiffrées

Environ 40 étudiants ABI (Absence injustifiée) sont recensés chaque semestre.
Environ 20 à 30 dossiers sont traités par semestre.

Problématiques identifiées et résolution :

Le statut ABI est problématique pour les étudiants boursiers.

Il y a un risque d'ajournement lié à la note de sport.

Ces situations sont étudiées au cas par cas en jury des composantes, avec une décision adaptée à chaque dossier.

Notre préoccupation est que les étudiants puissent avoir une note et être les plus présents possible.

Remarques : Bravo pour les efforts mis en œuvre pour suivre et rattraper les étudiants qui sont en situation d'ABI.

Retour sur l'évaluation en CCI à l'UFR SEG :

Avant-propos : Le sujet peut très vite se focaliser sur la question de la seconde session, car on associe assez vite CCI et suppression de la seconde session. Le problème n'est pas la seconde session, mais le renforcement d'un CCI de qualité.

Il y a en réalité plein d'autres modalités pour traiter la seconde chance, et que lorsque celles-ci sont mises en œuvre, cela permet justement de réduire de manière significative les ABI.

Le CCI à SEG rentre dans le plan de réussite en Licence, qui comprend une myriade de propositions pour permettre à chaque étudiant de construire son projet d'étude en cohérence avec son projet professionnel. La professionnalisation et le CCI sont liés, car nous évaluons finalement l'acquisition des compétences. La question qui se pose est de savoir si en licence on peut mettre en place un plan d'évaluation qui permet de valider et de mettre en valeur, donner une plus-value aux compétences dans le monde professionnel.

Pour cette mise en place, il y a de nombreux défis à relever : un enseignement de masse, une population très hétérogène, un accompagnement individualisé coûteux à mettre en place, une situation d'échec à traiter dès l'entrée et au cours de la formation, des étudiants avec un niveau extrêmement hétérogène, la difficulté à intégrer des modalités de professionnalisation des études, des étudiants souvent passifs en cours et peu investis, des réalités sociales complexes limitant l'investissement, des étudiants qui profitent peu des opportunités mises en œuvre par l'université, rendre intéressant et incontournable la présence sur la campus.

La mise en place d'une évaluation continue et intégratrice, pour rester le plus souple et le plus flexible possible.

L'évaluation est considérée comme un des éléments au service de cette politique d'ensemble.

Prendre en compte la nature des différents cours (situation très diverse en termes de contenu, de rythme, de nature des compétences : jeux, remédiations, travail en équipe...)

S'engager sur une évaluation plurielle et différenciée (multiplication des épreuves et du type d'épreuves)

Articuler l'évaluation avec un projet d'accompagnement (Plateformes, supports, préparation des cours en amphi, préparation des TD en autonomie...)

L'évaluation continue pour orienter et aider les étudiants (Remédiation, groupe de niveau, rattrapage

(« Seconde Chance », tutorat, solutions alternatives).

L'évaluation est un outil pour l'équipe pédagogique mais aussi et surtout pour l'étudiant qui permet de tester en temps réel son niveau et s'adapter pour progresser et organiser son travail.

S'adapter au profil des étudiants (traitement en amont des cas en situation difficiles : contrats pédagogique particulier (DA revisitée) : sportif de haut niveau, situation d'handicap, activités salariées...)

Il faut construire l'évaluation au rythme de la formation et non comme une sanction une fois le cours terminé.

L'évaluation ne doit pas être vécue comme une sanction, mais comme un moyen d'apprendre.

Nous travaillons énormément avec le SPS sur ces questions, qui nous permettent réellement d'avancer.

Concernant le CCI, donc avec une suppression de la seconde session :

Les demandes de CCI - SEG

1° ANNÉE : MACRO-ÉCONOMIE (CM-TD 770 étudiants), UE ACCOMPAGNEMENT (450 étudiants)

2° ANNÉE : COMPTABILITE CM TD, MATHÉMATIQUES CM TD (niveau 1 - 300 étudiants et 2 - 90 étudiants), INITIATIVES PPP

3° ANNÉE : ANGLAIS DE SPECIALITÉ, ÉCONOMIE PUBLIQUE ; INITIATIVES PPP,

Les attendus : Un CC régulier (avec plus de 2 épreuves au semestre, nous sommes en moyenne à 5 ou 6 épreuves) et des épreuves différenciées.

Le Bilan positif (retour des étudiants) :

- Engagement plus soutenu des étudiants
- Diversification des modalités d'évaluation
- Réduction du stress (de l'épreuve unique)
- Une seconde chance qui est proposée à tous : chacun peut améliorer sa note

Les limites et contraintes :

- Charge de correction élevée (liée au CC plus important et pas au CCI lui-même)
- Difficulté de faire un réel retour personnalisé sur le travail des étudiants (dans certains cas c'est possible)
- Problèmes de logistique et d'organisation (échéances, gestion des absences)
- Poids des épreuves dans le cadre de l'animation pédagogique d'ensemble (nombre d'heures déjà réduites)
- Inégalités dans l'autonomie des étudiants

Pour un cours fondamental au semestre 1, qui comprend 750 étudiants : Produire un document écrit de qualité professionnelle, développer un premier modèle d'analyse économique sur des données réelles, favoriser un parcours à l'international en suivant et validant totalement l'UE en anglais (2 TD ouverts sur la base du volontariat), développer des compétences Excel au fil des travaux menés en TD, utiliser l'outil Wooclap pour tester et valider en amphi l'acquisition de connaissances, savoir travailler en équipe.

L'évaluation en elle-même doit être adaptée aux enseignements pour faciliter la réussite des étudiants. Elle doit être multivariée, fréquente, progressive, constituée de travaux en équipe et personnels, sans surprise et discriminante sans être pénalisante.

Pour objectiver la maîtrise de compétence, est mis en place : une préparation autonome en TD avec bonus de participation, des exercices travaillés et testés directement en amphi, une discussion interactive sur un article de presse spécialisée, la participation à la création d'un fascicule de TD virtuel, un chapitre fait l'objet d'une évaluation constituée de QCM, d'écrits sur table, et un QCM général à la fin, une note en de travail en groupe, une note sur une analyse.

La note de l'UE est donc composée de 4 QCM étapes, un QCM général de synthèse, 2 devoirs écrits, une note « conjoncture et modélisation ». La seconde chance est mise en œuvre en mettant en œuvre 2 scénarios de notations : soit on ne prend en compte que les 3 meilleurs QCM, le meilleur écrit sur les 2, une notation grise à mi-parcours pour la note de conjoncture (amélioration possible à chaque TD), un système de bonus de participation.

Remarque : Merci beaucoup pour cette présentation très riche. Cela soulève de vraies préoccupations sur le suivi des étudiants. Le système de contrôle terminal (CT) est plein de limites, auxquelles le CCI tente de répondre. Mais ce CCI pose aussi des problèmes, soulevés lors de la présentation. Notamment sur la perte des étudiants, on peut s'interroger sur les raisons de cette perte, qui peuvent être par exemple due au fait que les étudiants sont pour moitié salariés, et l'une des premières causes d'échec à l'université. Il y a de meilleures chances de réussite certes ce qui est assez positif, mais comment l'articuler avec de la mise en place de notes seuil, de la compensation entre les UE, entre les matières. Comment peut-on maximiser l'égalité des chances, et comment s'adresser aux étudiants qui ont des situations d'existence matérielle de plus en plus compliquées ?

Remarques : Retour d'expérience à l'Université de Strasbourg où le CCI a été tenté : Au vu des grands amphi en licence et des différences de matières, surtout en SHS où il y a souvent des mutualisations d'enseignement, il y a eu un rétropédalage complet. Le CCI donne l'impression de ne plus être enseignant à la fac, mais d'enseigner au lycée. Le nombre et la fréquence des évaluations ne permet pas ou plus de faire de la recherche, car on passe énormément de temps à corriger. C'est théoriquement très bien, mais pratiquement, c'est assez infernal en termes de rythme de copies, d'autant plus qu'il faut penser à la variation des types d'évaluation et sur 5 ans *a minima*. Vous indiquez que vous vous tournez vers de l'informatisation, mais combien de salle informatique avons-nous, et pour combien d'étudiants ? Il n'est pas possible d'informatiser pour toutes les formations. Cela veut dire qu'il y aura des formations privilégiées par rapport à d'autres, il y a des différences entre les disciplines sur le rapport à l'informatique.

Remarques : L'expérience menée est intéressante parce qu'elle s'effectue quand même sur une échelle macro, sans que cela ne présume de ce que ça pourrait être à l'échelle de l'établissement.

Remarques : Oui nous parlons de 700 étudiants en L1, mais sur combien de milliers d'étudiants pour l'Université ?

Réponse : Faire du CCI pour 700, ça reste un travail conséquent. Oui, 700 ce n'est pas 20 000. Nous raisonnons au niveau du cours. Mais effectivement, si l'on veut que ça fonctionne, il y a un certain nombre de questions qui se posent et de choses à mettre en place. La seconde chance n'a rien à voir avec la seconde session. Le vrai sujet, c'est de voir s'il est mieux de faire une seconde session ou une seconde chance autrement. Nous avons fait autrement, et ça fonctionne. Tout cela se fait à coût soutenable. Des alternatives sont donc possibles.

Intervention du SPS : Il y aurait deux éléments à clarifier :

-Il faut distinguer évaluation et contrôle, même si ce sont des choses qui peuvent être mêlées dans la réalité.

-Il y a une tension très forte au niveau du diplôme, mais aussi au niveau de l'UE et de l'EP : d'un côté, on a envie d'accueillir à l'université le plus grand nombre et de permettre à chacun de faire un cursus universitaire honorable, et d'un autre côté, on tient à la valeur du diplôme, donc on ne veut pas diplômer des gens qui n'auraient pas le niveau dont on estime être celui du diplôme. Pour diminuer cette tension, on cherche des conditions entre l'entrée de gens extrêmement variés, et la sortie avec un diplôme qui a une valeur reconnue. Dans cette recherche, il y a une dimension d'apprentissage, et une dimension de certification. La dimension d'apprentissage suppose une évaluation continue, permanente. L'étudiant a besoin de savoir où il en est dans ses apprentissages pour pouvoir progresser. Il faut qu'il le sache avant le contrôle, qui dira si oui ou non il a réussi. L'évaluation doit être continue, mais le contrôle est un moment où l'on va dire si le niveau du diplôme est atteint par l'étudiant. Dans le CCI, on essaie de mêler ces deux logiques de contrôle et d'évaluation.

Dans la mesure où l'on accueille tout le monde à l'entrée et qu'on ne diplôme pas tout le monde à la sortie, il faut penser aussi au mode de sortie honorable. C'est-à-dire comment un étudiant qui est passé par l'université mais n'a pas son diplôme peut être fier de ce qu'il a fait.

Le positionnement du SPS, c'est l'accompagnement des équipes pédagogiques au sens large, notamment dans la perspective des nouvelles maquettes. Il est très important de garder cette tension, donc un bon niveau de diplomation, qui satisfait la communauté scientifique et cette promesse d'accompagnement qu'on va faire avec les étudiants. Dans la mesure où les moyens de l'université sont contraints, ça nous oblige à une forme de clarification des rôles de chacun.

D'une part, l'équipe enseignante va faire des choses dans la conception et la fabrication de la maquette, dans la sophistication du cours et des modalités d'évaluation. D'autre part, c'est l'étudiant, son travail, son apprentissage qui va faire son diplôme.

Il faut donc proposer aux étudiants un cadre clair, qui permet de leur expliquer ce qui est attendu d'eux pendant la durée du cursus dans lequel ils se sont engagés. Pour arriver à cela, nous vous proposons de prendre les choses à l'envers, donc de partir de la fin, et de remonter jusqu'à l'accueil à l'université, dans la construction du dispositif pédagogique c'est-à-dire d'intégrer les questions d'évaluation et de contrôle en partant de la fin.

C'est se poser la question de ce que l'on veut pouvoir observer au moment où l'on va accorder le diplôme. Ensuite, revenir sur la construction de la maquette et des orientations pédagogiques qui peuvent être prises. Le point commun entre tous les diplômes, toutes les disciplines, et tous les contrats pédagogiques qu'on a avec les étudiants, c'est de s'accorder sur ce qu'on veut observer à la fin, avec une place pour un retour des étudiants sur la formation, pendant le cycle, pour pouvoir échanger et ajuster ce qui est proposé. Car il est fondamental qu'il y ait aussi de la souplesse. Le SPS reste à la disposition des équipes pédagogiques pour les accompagner dans cette démarche.

Remarques : Merci beaucoup de cadrer ce débat, car nous allons l'avoir pour la prochaine accréditation. L'accréditation, ce n'est pas que l'offre de formation, c'est aussi tout ce qui va avec, notamment l'évaluation, qui en est l'un des enjeux. Il y aura sans doute un groupe de travail sur cette question pour nous alimenter sur ces sujets. L'offre de formation ne doit pas être qu'une réorganisation des maquettes, mais aussi une réflexion sur les différents leviers que l'on a pour accompagner les étudiants. Ce que montrent les deux interventions, c'est qu'il n'y a pas de solution standardisée.

L'objectif de cette présentation du CCI n'est pas la généralisation à l'échelle de l'établissement mais faire état d'une expérimentation, donner à voir tout ce que l'on peut faire en matière d'évaluation. Tous ces échanges montrent bien que l'évaluation est un enjeu particulièrement fort dans nos pratiques et dans le fonctionnement de notre établissement.

Un rappel est fait concernant de l'ouverture de la campagne MCCC pour les années universitaires 2025-2026 et 2026-2027.

04 – Accueil des étudiantes internationales et étudiants internationaux

Il y a vraiment différentes typologies d'étudiants internationaux, qui vont être gérées de manière

1- Les étudiantes et étudiants en mobilité entrante encadrée : elles et ils sont exonérés des droits différenciés car ils sont rattachés à des conventions et accords internationaux, gérés par la DRI.

Différents publics accompagnés par différents services :

Programme Erasmus +

- Étudiantes et étudiants en programme d'échange : accords bilatéraux avec les Universités partenaires. Mobilité sur 1 ou 2 semestres (BEI)
- Blended Intensive Programs BPI : programmes courts internationaux Erasmus + (SFI)
- Mobilité Erasmus des étudiants et des personnels mobilisés par les fonds de politiques extérieures (SPGP)

Mobilité entrante dans le cadre d'une convention internationale

- Étudiantes et étudiants en programme d'échange : accords bilatéraux Monde avec les universités partenaires. Mobilité sur 1 ou 2 semestres (BEI)
- DPI - double-diplômes internationaux (SFI)

2- Les étudiantes et étudiants inscrits à titre individuels ("hors-échanges" - "free-movers")

- Ressortissants de l'UE : exonérés des droits différenciés
- Extracommunautaires (hors UE) : assujettis aux droits différenciés

Il y a différents canaux d'admission en fonction de leurs profils :

- Demandes d'Admission Préalable (DF)
- Études en France (DRI)
- Parcoursup (DF)
- eCandidat (composantes)
- Mon Master (DF)
- Procédure de pré-inscription en L1 (personnes réfugiées, bénéficiaires de la protection internationale, etc.) (DF)

Ces canaux d'admissions sont appréciés selon différents critères et variables :

- Dernier diplôme obtenu
- Pays de résidence
- Niveau de formation envisagé

Accueil et scolarité

- Scolarité gérée en composante
- Démarches administratives "Vie en France" avec le BEI

Tout cela s'inscrit dans le cadre de la stratégie interministérielle (MESRI, MEAE) « Bienvenue en France », qui est une politique publique de l'attractivité de l'enseignement supérieur à l'international, en place depuis 2018.

Objectifs :

- Augmenter l'attractivité de l'enseignement supérieur français, avec un objectif de 500 000 étudiants internationaux d'ici 2027 (430 000 étudiants en 2024)
- Déployer une stratégie d'ensemble et une approche concertée entre les différents acteurs : administrations centrales, ambassades, établissements.

Outils :

- Une plateforme d'admission "Etudes en France"
- Le label "Bienvenue en France" délivré aux établissements d'enseignement supérieur qui améliorent la qualité de leur accueil à destination des étudiants internationaux
- 2020 : première labellisation (deux étoiles pour Lyon 2)
- 2024 : dépôt du dossier de renouvellement

Concernant la mise en place des frais différenciés pour la rentrée, des communications pour les étudiants primo-entrants ont été faites par la DRI, la DF, le SVE-AS et les composantes sur le site internet, les plateformes de candidature, et par mail.

Question : Focus sur les droits différenciés et leur application. Face au manque de moyen des universités, on augmente les droits d'inscriptions. La réforme « Bienvenue en France » c'est l'augmentation drastique des frais d'inscription pour les étudiants étrangers hors-UE. On apprend que cette augmentation déjà appliquée en licence va aussi l'être pour les masters. Nous dénonçons cette décision d'étendre la fin de l'exonération aux masters. Y aura-t-il une communication claire sur la procédure d'exonération ? Nous avons fait un travail de recensement, qui dresse un bilan catastrophique sur ce que les étudiants comprennent et sur ce qui est possible de faire et pour être éligible à l'exonération.

Réponse : Nous ne reviendrons pas sur les débats qui ont eu lieu ici et en conseil d'administration du mois de janvier, lorsque ce changement de pratique d'exonération a été adopté -sans vote contre-. Par contre, nous avons réussi à adopter une politique qui va permettre une exonération automatique pour des étudiants de licence et master ressortissants d'une quarantaine de pays listés par la banque mondiale, dits en fragilité soit en raison de conflits, soit en raison de pauvreté. Les autres étudiants rentrent dans le droit commun, et seront susceptibles de demander des aides sociales. La précédente politique d'exonération, problématique à bien des égards, disparaît pour être remplacée par une extension et une augmentation de la procédure d'aide sociale.

05- Bilan de la campagne de candidature Mon Master

142 offres candidatables portées par Lyon 2 (143 en 2024) - 144 avec les parcours en PCCD Lyon 1/ENSSIB

- 2 ouvertures :
 - Informatique (FA)
 - Lettres MAESTRIA (FA)
- Fermeture d'un parcours Administration Publique (Concours de la haute fonction publique)
- Regroupement Sociologie RCT en une seule offre FI+FC
- Histoire, Culture, Patrimoine (Culture de l'écrit et de l'image) porté par l'ENSSIB (PCCD)
- MEEF 1er degré porté par Lyon 1 (PCCD)

Hausse du nombre de dossiers finalisés : +6031 (44 065 en 2024 ; 50 096 cette année). Cette hausse est en partie due au fait que la plateforme valide désormais automatiquement un dossier complet, sans que l'étudiant ait à cliquer sur un bouton « valider ». Il y a une augmentation des candidatures sur l'ensemble des composantes. Nous avons un nombre suffisant de candidatures pour atteindre toutes les COL. Nous proposons cette année 3254 places, contre une centaine de moins l'année dernière.

Remarque : Ce qui explique aussi l'augmentation des demandes, c'est aussi l'augmentation des informations disponibles en amont de l'ouverture de la plateforme.

Remarque : En termes de visibilité, ça pourrait être intéressant de voir les augmentations et baisses en pourcentage, et pas seulement en volume.

Fait à Lyon, le 18 avril 2025

Stéphane CADIOU

Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

